

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.035

L'An deux Mille Treize, le 15 février, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 février 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 8 février 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. FILOCHE représenté par Mme DAUZIDOU  
Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO  
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. QUENTIN  
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD  
M. PATRUX représenté par Mme CIRAUD-LANOUE  
M. PAVON représenté par M. BESSON  
Mme SERRE représentée par Mme LECOMTE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, Mme DESCHANP

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 31

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS 2013/2022

RAPPORTEUR : M. BESSON

VOTE : UNANIMITE

Par délibération du 30 novembre 2012, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a décidé d'arrêter le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2013/2022 sur le territoire de l'agglomération, et de solliciter l'avis des 31 communes concernées par ce document.

Le PDU est une démarche de coordination conduisant à un document de référence pour les décisions des différents acteurs de déplacement. Il détermine, dans le cadre du Périmètre de Transport Urbain (PTU), l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement.

Tous les modes de transports sont concernés, ce qui se traduit par la mise en place d'actions en faveur des modes de transports alternatifs à la voiture particulière : les transports publics, les deux roues, la marche, etc. Le PDU favorise des modes de déplacement plus respectueux du cadre de vie.

Le PDU doit permettre, à travers l'adhésion des différents usagers et partenaires, de participer à la construction de l'identité du territoire, d'en valoriser l'image, et de développer une organisation cohérente en matière de déplacements. Elaboré par l'Autorité Organisatrice de Transport Urbain (AOTU), il s'intègre dans une logique urbaine globale.

Les plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes concernées devront être compatibles avec le PDU.

Les orientations du PDU sont déclinées en 8 thématiques et 37 actions.

**THEME 1 - Renforcer la position de la CARA dans les grands réseaux de transport**

a) Anticiper une future extension du périmètre des transports urbains

Action 1 : Etudier les adaptations à réaliser pour ses communes dans l'esprit PDU.

b) Réaménager et moderniser le réseau routier

Action 2 : Compléter le réseau de voirie par la création de liaisons nouvelles en accord avec le schéma S3Ter.

Action 3 : Refonte du jalonnement et de la signalisation routière sur le territoire.

Action 4 : Requalifier et réaménager certains axes routiers.

c) Développer les transports en commun à vocation interurbaine

Action 5 : Etudier la faisabilité d'une ligne interurbaine desservant le futur aéroport de Rochefort-Charente-Maritime.

**THEME 2 - Une urbanisation qui intègre la thématique déplacement**

a) Agir sur les autres documents d'urbanisme pour valoriser le PDU

Action 6 : Assurer la compatibilité des PLU avec le PDU.

Action 7 : Proposer, au travers des "orientations d'aménagement et de programmation" du PLU, une charte d'aménagement urbain permettant de favoriser le développement des modes alternatifs à l'automobile.

b) Mettre la thématique transport au cœur des politiques d'aménagement

Action 8 : Imposer la réalisation d'études de déplacements pour toutes les opérations d'aménagement conséquentes.

Action 9 : Maîtriser l'offre de stationnement dans les projets de construction afin d'encourager l'usage du vélo.

Action 10 : Inciter le développement d'un maillage de pôles de proximité (quartiers, centres-bourgs) favorable aux modes doux et améliorer les cheminements doux sur les centralités existantes.

Action 11 : Aménager les pôles d'échanges au niveau des gares ferroviaires.

### THEME 3 - Optimiser les transports publics urbains

#### a) Développer l'intermodalité pour assurer des correspondances performantes

Action 12 : Créer des parking-relais en lien avec les lignes structurantes de transport en commun.

Action 13 : Améliorer la complémentarité des offres TER, routières et maritimes.

#### b) Améliorer l'offre de service et le matériel roulant des lignes urbaines structurantes

Action 14 : Réaliser des études pour améliorer la vitesse commerciale des transports en commun.

Action 15 : Améliorer le niveau de service.

Action 16 : Renouveler la flotte de véhicules du réseau "Cara'bus".

#### c) Des transports accessibles à tous

Action 17 : Améliorer l'accessibilité physique aux transports.

### THEME 4 - Construire une ville apaisée

#### a) La fin du "tout auto", le partage de l'espace

Action 18 : Définir un nouveau partage de la voirie en milieu urbain.

Action 19 : Pacifier la voirie en mettant en œuvre un partage des espaces publics favorables aux modes doux.

Action 20 : Assurer la cohérence des plans communaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

Action 21 : Accompagner la redéfinition des politiques de circulation et de stationnement à l'échelle de l'agglomération.

#### b) Le vélo, un mode de transport à part entière

Action 22 : Adopter et mettre en œuvre un nouveau schéma cyclable afin de développer les liaisons utilitaires et supprimer les points durs.

Action 23 : Développer l'offre de stationnement vélo.

Action 24 : Développer les services liés au vélo.

#### c) Apprendre la sécurité routière aux plus jeunes

Action 25 : Sensibiliser les enfants aux risques routiers.

#### d) Favoriser les modes de transports les moins polluants

Action 26 : Promouvoir l'usage des véhicules les moins polluants.

### THEME 5 - Encourager un autre usage de la voiture individuelle

#### Soutenir le développement de l'autopartage et du covoiturage

Action 27 : Créer des aires de covoiturage en partenariat avec les gestionnaires de voiries.

Action 28 : Promouvoir le covoiturage.

Action 29 : Développer l'autopartage.

### THEME 6 - Adapter l'organisation des déplacements aux besoins estivaux

#### a) Adapter l'organisation des déplacements lors des grandes manifestations

Action 30 : Mettre en place des plans de déplacements dédiés aux grandes manifestations.

#### b) Répondre aux besoins spécifiques à la période estivale

Action 31 : Améliorer le niveau d'offre en transports en commun en période estivale.

### THEME 7 - Mieux encadrer le transport de marchandises

#### Développer une stratégie en matière de transport de marchandise et de logistique urbaine

Action 32 : Développer une réelle connaissance des flux de marchandises et de logistiques urbaines.

Action 33 : Réaliser un schéma d'organisation des transports de marchandises et des livraisons.

Action 34 : Mettre en place un groupe de travail "Livraison en ville".

**THEME 8 - Evaluer le PDU en continu**

a) Associer les usagers à la politique des transports

Action 35 : Assurer la mise en place du PDU et créer des clubs d'usagers

b) Mettre en œuvre, suivre et évaluer le PDU

Action 36 : Créer une instance de coordination intercommunale des aménagements de voiries.

Action 37 : Suivre et évaluer le PDU.

Les avis réceptionnés des personnes publiques associées, seront annexés au dossier qui sera soumis à l'Enquête Publique réalisée par la CARA, conformément au Code de l'Environnement.

Au regard des avis et remarques formulés lors de l'Enquête Publique et au vu du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, le Conseil Communautaire devra, après amendements éventuels, se prononcer sur l'approbation définitive du PDU.

Considérant que le document final prend en compte les différentes observations formulées par les représentants de la Ville de Royan au cours des commissions, débats et rencontres communautaires, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'émettre un avis favorable au projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) proposé par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du RAPPORTEUR,
- Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- d'émettre un avis favorable au projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) proposé par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour la période 2013/2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 21 février 2013

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD